

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****28 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le VINGT HUIT AVRIL à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur VERDIERE Andy, Maire.

Étaient présents : Mr VERDIERE Andy – Mme WADBLED Laetitia – Mr BUEMI Bruno – Mme DHONT Audrey – Mr DELCROIX Thibaut – Mme LEQUIMME Frédérique – Monsieur GOLINVAL Bruno – Mme LHOTELLERIE Caroline – Mr GRAS Alain – Mr FACQ Frédéric – Mr LEVEQUE Hervé – Mr LECOEVRE Sébatien – Mme DEVOS Sandrine – Mr COURBET Frédéric – Mr HUESO Christophe – Mme MOREAU Peggy – Mme VERDIERE Karine – Mme TRUBLIN MERLIN Caroline – Mme GRARD Tiphaine – Mme WALERS Honorine - Mr HUON Jean-Pascal – Mr DESMEDT André - Mme VAN ECKHOUT Sophie – Mme LECOEVRE Stéphanie – Mme LAMBERT Marie – Mr GILLOT Emmanuel.

Étaient absents : Mr NAGELS James

Ont donné procuration : Mr NAGELS James à Mr VERDIERE Karine

MME WALERS Honorine a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	26	25 (Mmes WADBLED et WALERS ne prennent pas part au vote)

Objet : ORGANISATION D'UN SEJOUR COLONIE (délib. 2026/05/11)

Un séjour colonie sera organisé du **Samedi 25 Juillet 2026 au Vendredi 31 Juillet 2026** à savoir 7 jours et 6 nuits. Celle-ci se déroulera à **TALMONT SAINT HILAIRE** au Centre du Porteau (VENDEE).

Le séjour sera en pension complète pour un groupe de 30 enfants et une équipe encadrante de 4 animateurs.

La participation financière des familles sera calculée sur la base du quotient familial de la CAF.

Pour le règlement, pour les familles qui le souhaitent un échelonnement des paiements sera possible à savoir :

- En totalité
- Répartition du paiement sur 3 mois (Mai/Juin/Juillet), le dernier paiement devra être versé avant le départ.

La participation demandée pour le séjour de 7 jours est la suivante :

Pour les familles d'HASNON/MILLONFOSSE :

QF < 800 €	280 € (2 x 90 € et 1 x 100 €)
QF de 801 à 1000 €	310 € (2 x 100 € + 1 x 110 €)
QF de 1001 à 1200 €	330 € (3 x 110 €)
QF de 1201 à 1500 €	360 € (3 x 120 €)
> 1501 €	390 € (3 x 130 €)

Pour les extérieurs autres que MILLONFOSSE :

QF < 800 €	470 € (2 x 150 € et 1 x 170 €)
QF de 801 à 1000 €	510 € (3 x 170 €)
QF de 1001 à 1200 €	550 € (2 x 180 € et 1 x 190 €)
QF de 1201 à 1500 €	600 € (3 x 200 €)
> 1501 €	650 € (2 x 210 € + 1 x 230 €)

Toutefois, une évolution sera apportée concernant l'organisation des inscriptions à la colonie. Celles-ci se dérouleront du 11 mai au 29 mai 2026 en mairie.

L'ensemble des demandes sera pris en compte. Dans un souci d'équité et de transparence, la sélection des participants s'effectuera en donnant priorité dans un premier temps, aux enfants les plus âgés (nés en 2011). Si le nombre de demandes excède les capacités d'accueil, un tirage au sort pourra être organisé pour les plus jeunes.

A compter de l'année 2027, la municipalité envisage la mise en place de deux séjours distincts, répartis par tranche d'âge : un séjour destiné aux préadolescents de 10 à 13 ans et un second à destination des adolescents de 14 à 16 ans.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **Valide à l'unanimité l'organisation d'un séjour avec pension complète pour un groupe de 30 enfants du Centre de Loisirs à destination de TALMONT SAINT HILAIRE (VENDEE)**
- **Valide à l'unanimité le montant de la participation des familles fixé ci-dessus**

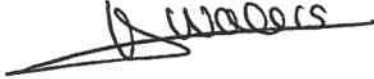
- **Valide à l'unanimité les modalités de règlement à savoir la totalité du séjour ou une répartition du paiement sur 3 mois (mai/juin/juillet), le dernier paiement devra être versé avant le départ.**

Il est à noter que Mesdames WADBLET Laetitia et WALERS Honorine ne prennent pas part au vote car faisant partie de la mairie de Millonfosse.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

La secrétaire,

WALERS Honorine



Le Maire,

VERDIERE Andy



Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 4 Mai 2026
Que la convocation du conseil
avait été faite le 22 Avril 2026
le Maire.

